
**Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) no 1907/2006**

swissporTERA

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

swissporTERA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Panneau isolant en mousse dure structurée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : swisspor AG une entreprise du groupe swisspor

Rue : Bahnhofstrasse 50

Lieu : CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48 Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail : info@swisspor.com

Internet : www.swisspor.ch

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

Téléphone : +41 21 948 48 56

Service responsable : Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures

1.4. Information d'urgence Centre d'information toxicologique Zürich : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272 / 2008

Le produit n'est pas soumis à une obligation de classification selon les critères du SGH.

2.2. Indications de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon le règlement CLP 1272/2008/CE.

2.3. Autres dangers

Cette substance/ mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Mélanges

Nom chimique	CAS Nr.	Règlement de classification (CE) n° 1272/2008)	Conc.
Polystyrène expansé	CAS-Nr. 9003-53-6	La substance n'est pas classée comme dangereuse	45-49 %
Résine durcie	---	La substance n'est pas classée comme dangereuse	23-30%

3.2. Remarques supplémentaires

Contient, en raison de sa fabrication, une teneur résiduelle en pentane décroissante (< 1 % (w/w) pendant la phase d'utilisation).

4. Premiers secours

4.1. Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO²).

5.2. Remarques supplémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'incendie.

Réaction au feu (AEAI 122)

5.2

Groupe de réaction au feu AELI

RF2

Façades VAWD/WDVS sans pare-flammes jusqu'à une hauteur de bâtiment de 30 m. (AEAI n° 31461)

Gaz de combustion déterminant le danger : monoxyde de carbone (CO). Visibilité réduite par la formation de fumée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Sans objet. Aucune substance dangereuse n'est libérée.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération du lieu de travail.

Ne pas couper au fil chaud dans des locaux non ventilés.

Éviter de soulever la poussière. Aspirer dans les locaux, ne pas balayer.

Couper sur un support solide.

Indications pour la protection contre les incendies et les explosions

En cas de travail avec une flamme nue, il convient de disposer d'un extincteur.

7.2. Stockage

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Stocker dans un endroit sec et plat.

Respecter la température de stockage < 70° C.

Protéger des rayons du soleil.

Indications pour le stockage commun

Tenir compte de l'incompatibilité avec les solvants organiques.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage à l'extérieur ou sur des chantiers :

Dans l'emballage d'origine. Sécurisation contre le transport par le vent au moyen de filets ou de surcharges. Protection contre les intempéries avec une bâche.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Indications supplémentaires pour la conception d'installations techniques

Aucune mesure particulière n'est requise.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Indications complémentaires :

Le produit ne contient pas de quantités significatives de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Une protection respiratoire : En présence de poussières, par exemple lors du ponçage et de la découpe, un demi-masque filtrant les particules (EN 149) est recommandé.

Protection des mains : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Protection des yeux : Lors de travaux mécaniques tels que le ponçage, le sciage, le perçage et le fraisage, il convient généralement de porter des lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de protection légers.

Mesures de protection et d'hygiène : Laver les poussières de construction une fois le travail terminé.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Etat de l'agrégat :	solide, structure cellulaire fermée
Forme :	Blocs, plaques, pièces moulées, perles
Couleur :	gris
Odeur :	inodore

	<u>Valeur/plage</u>	<u>Unité</u>
Point/intervalle de fusion :	NPD	°C
Température d'inflammation :	NPD	°C
Auto-inflammabilité :	NPD	°C
Risque d'explosion :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.	
Densité brute :	env. 20-40	kg/m ³ .

Autres informations

Insoluble dans l'eau.

Soluble dans les hydrocarbures aromatiques et dans la plupart des autres solvants organiques.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Conditions à éviter :

Décomposition thermique au-dessus de 100° C.

Matières à éviter :

Tenir à l'écart des matériaux fortement acides ainsi que des agents d'oxydation et des solvants.

Produits de décomposition dangereux / réactions :

A des températures élevées, des produits de décomposition dangereux peuvent se former, par exemple du dioxyde de carbone (CO₂), du monoxyde de carbone (CO), de la fumée et des oxydes d'azote.

Autres informations :

Le produit est stable et inerte lorsqu'il est utilisé conformément à sa destination et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

11. Informations toxicologiques

Aucune indication de toxicité aiguë, subaiguë ou chronique connue.

Selon l'expérience et les informations disponibles, le produit n'est pas nocif pour la santé s'il est manipulé correctement et utilisé conformément à sa destination. En raison du procédé de calcul de la directive générale de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage.

12. Informations relatives à l'environnement

Le produit est chimiquement neutre, il n'est pas soluble dans l'eau et ne dégage pas de substances hydrosolubles susceptibles de polluer les eaux de surface ou souterraines, et il ne se décompose pas. Le produit ne doit pas être classé en ce qui concerne les risques pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit

La mousse dure swissporTERA peut être recyclée en tant que matériau, matière première ou thermique. L'élimination par des entreprises spécialisées et le traitement dans des usines d'incinération des déchets ne posent aucun problème. Pour l'élimination des déchets, il convient de respecter les décrets et les lois en vigueur dans les pays concernés.

N° de code de déchet : 17 06 04

Les emballages : Les emballages doivent être éliminés ou remis à des systèmes de reprise en respectant les prescriptions spécifiques à chaque pays. Les emballages entièrement vidés peuvent être intégrés au processus de recyclage. Les emballages entièrement vidés peuvent être intégrés au processus de recyclage.

14. Informations relatives au transport

Ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.
Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE et Transport fluvial ADN/ADNR et Transport maritime IMDG/GGVSea

15 Législation

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les directives/règlements de l'UE et les critères SGH. Pour les mesures de protection, des normes minimales s'appliquent conformément aux prescriptions nationales.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Selon REACH, il n'y a pas d'obligation de réaliser une évaluation de la sécurité chimique pour les produits

16. Autres informations

Plus d'informations :

Les indications se basent sur l'état actuel des connaissances et de l'expérience. Cette fiche technique décrit les produits en fonction des exigences en matière de sécurité et d'environnement. Il n'est pas possible de déduire de ces indications une garantie juridiquement contraignante de certaines propriétés ou de l'aptitude à une utilisation concrète. Les lois et dispositions existantes ainsi que les éventuels droits de protection doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.